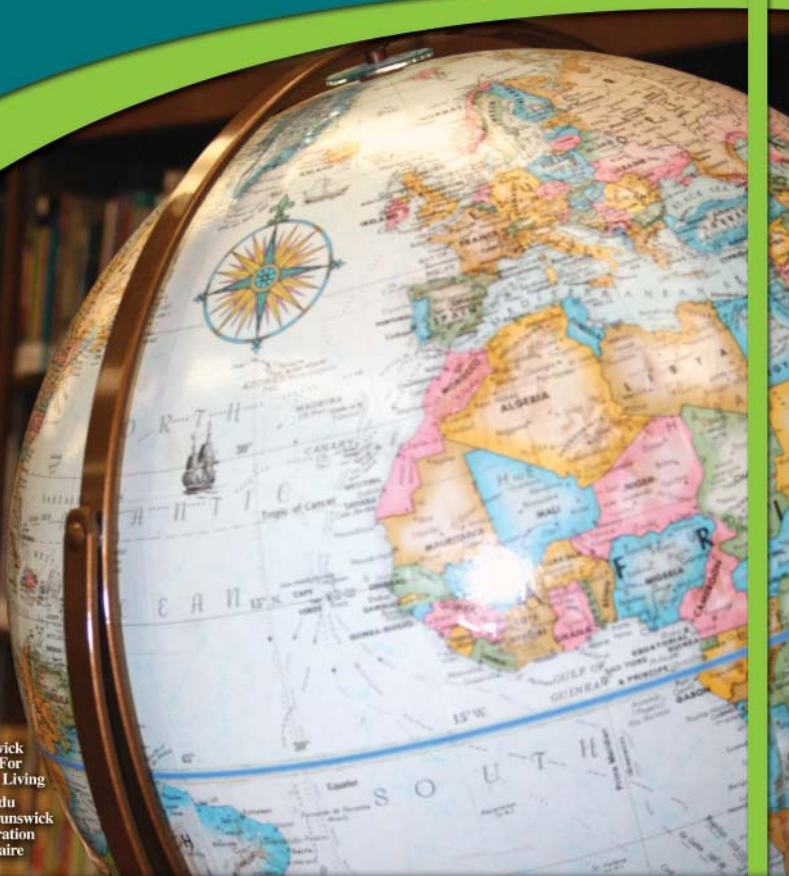
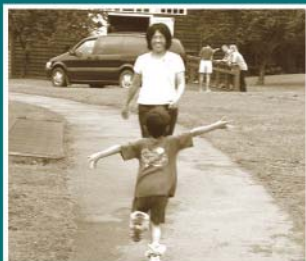


Se connecter

**Guide des ressources et services pour personnes
ayant un handicap au Nouveau-Brunswick
destiné aux nouveaux arrivants**



New Brunswick
Association For
Community Living
Association du
Nouveau-Brunswick
pour l'intégration
communautaire





Bienvenue au Nouveau-Brunswick!

Notre province a une riche histoire de mise en œuvre de méthodes progressistes visant à aider les personnes ayant un handicap et les inclure dans nos collectivités. En tant que nouvel arrivant au Nouveau-Brunswick, il se peut que vous ou un membre de votre famille ayez un handicap. Si cela est le cas, vous avez probablement des questions au sujet des services d'aide et de soutien qui sont offerts pour vous aider, vous ou votre proche, à mener une bonne vie dans notre province. Heureusement, il existe de nombreux services de ce genre qui peuvent avoir un impact positif sur vous ou votre proche.

Le présent guide a été mis au point par l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC) en réaction à une évaluation provinciale des besoins des nouveaux arrivants ayant un handicap, laquelle a été menée en 2012-2013. Il est clairement ressorti de cette évaluation que les nouveaux arrivants aussi bien que les partenaires communautaires n'étaient pas entièrement au courant de tous les services et mesures de soutien offerts aux personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick. Grâce à un partenariat avec la province du Nouveau-Brunswick (ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail; direction d'Établissement et multiculturalisme), nous sommes en mesure d'offrir à la fois aux nouveaux arrivants et aux partenaires communautaires des renseignements à propos des organismes sans but lucratif provinciaux qui aide les personnes ayant un handicap de même qu'un résumé de certains services de soutien offerts par le gouvernement provincial. Grâce aux services et aux programmes auxquels ont accès les nouveaux arrivants ayant un handicap et leur famille, le Nouveau-Brunswick est devenu un endroit mieux adapté et plus attrayant où s'établir et vivre.

Trouble du spectre de l'autisme

- ▶ Un handicap neurobiologique qui affecte la capacité de communication verbale et non verbale ainsi que les interactions sociales.
- ▶ Le trouble de spectre de l'autisme comprend l'autisme, le syndrome d'Asperger, le syndrome de Rett, le trouble envahissant du développement non spécifié (TED-NS) et le trouble désintégré de l'enfance.



Les centres de ressources sur l'autisme locaux offrent des ressources, des programmes et des services de soutien aux personnes autistiques et à leur famille.

Autism Connections Fredericton

Téléphone : (506) 450-6025

Centre de ressource sur l'autisme (Dieppe)

www.monctonarc.com | Téléphone : (506) 855-9032

Autism Resources Miramichi

www.autismmiramichi.com | Téléphone : (506) 622-8137

Community Autism Centre Inc. (Saint John)

Téléphone : (506) 642-1128

Dragonfly Centre for Autism Inc. (Saint Andrews)

Téléphone : (506) 529-8002

Centre de ressource sur l'autisme-Bathurst

Téléphone : (506) 544-2306

Centre de l'autisme du Restigouche (Atholville)
www.carac.ca | Téléphone : (506) 789-2287

**Centre de ressources sur l'autisme du Haut de la Vallée
(Perth-Andover)**
www.uvarc.com | Téléphone : (506) 273-6721

Le ministère du Développement social offre aussi des services aux enfants autistes. Pour joindre le ministère, veuillez consulter les coordonnées à la page 18 du présent guide.



Incapacité liée à la mobilité

- ▶ Une incapacité liée à la mobilité inclut les handicaps qui affectent la capacité de la personne à marcher, à se déplacer d'une pièce à l'autre, à porter un objet sur une courte distance ou à rester debout pendant de longues périodes.
- ▶ Une incapacité liée à la mobilité comprend les handicaps tels que les lésions de la moelle épinière, une sténose du canal rachidien, la sclérose en plaques, la dystrophie musculaire, la spina-bifida, la paralysie cérébrale, la sclérose latérale amyotrophique (SLA), les affections de la hanche et autres.
- ▶ Plus de 90 000 personnes au Nouveau-Brunswick vivent avec une incapacité liée à la mobilité.

Capacité NB

Créé en 1956, Capacité NB est un organisme communautaire provincial. Il a pour mission d'accroître l'autonomie et l'entière participation à la communauté des personnes qui ont subi une lésion de la moelle épinière ou qui souffrent d'une incapacité liée à la mobilité en offrant des services novateurs et en mettant au point une politique publique progressiste. L'organisme offre des services bilingues (français et anglais) partout au Nouveau-Brunswick et il travaille avec les enfants, les adultes et les personnes âgées ayant une incapacité liée à la mobilité et les membres de leur famille. Capacité NB possède des bureaux à Fredericton, Moncton et Woodstock, et dessert toutes les régions de la province au moyen d'une approche de sensibilisation.

www.abilitynb.ca | 1-866-462-9555

Dystrophie musculaire Canada

La mission de Dystrophie musculaire Canada est d'améliorer la vie des personnes atteintes de maladies neuromusculaires en finançant adéquatement la recherche d'un traitement curatif, en fournissant des services et en assurant un soutien constant. L'organisme aide les personnes dans quatre domaines clés :



- ▶ **Aides techniques** – Le programme d’aides techniques allège le fardeau financier des personnes qui n’ont pas d’assurance avec les programmes privés ou subventionnés par le gouvernement.
- ▶ **Soutien** – L’organisme aide les clients en les mettant en communication avec les ressources dont ils ont besoin et en leur offrant l’occasion de créer des liens avec d’autres personnes atteintes de maladies neuromusculaires.
- ▶ **Service de renseignements et de formation** – L’organisme fournit des renseignements crédibles et à jour et offre des occasions de formation.
- ▶ **Sensibilisation** – L’organisme parle au nom des familles touchées par les maladies neuromusculaires et travaille à habiliter les gens à défendre leurs propres droits.

www.muscle.ca/fr/

Société Neil Squire

Avec des bureaux à Fredericton et à Moncton, la Société Neil Squire est le seul organisme national sans but lucratif qui utilise depuis près de trois décennies la technologie, le savoir et la passion pour habiliter les Canadiens et les Canadiennes ayant des handicaps physiques à se prendre en charge. Grâce à leur travail, ils aident les participants à surmonter leurs obstacles et leurs barrières pour qu’ils puissent vivre de façon autonome et devenir des membres actifs de la société. Neil Squire était une étoile du basket-ball universitaire qui, en 1981, à l’âge de 24 ans, a subi un accident qui l’a laissé paralysé de la tête aux pieds et incapable de parler. Après son décès survenu en 1984, on créa la Société Neil Squire avec une vision du futur où la technologie permettrait aux personnes ayant un handicap d’avoir les mêmes choix, les mêmes possibilités et la même qualité de vie que toute autre personne. Cette vision continue de guider l’esprit de la Société et est présente dans toutes leurs activités.

À la Société Neil Squire, vous pouvez :

- ▶ Explorer les possibilités de carrière,
- ▶ Recevoir de l'aide pour trouver un emploi,
- ▶ Obtenir de l'aide financière pour de la formation et du soutien,
- ▶ Apprendre à utiliser un ordinateur,
- ▶ Développer vos compétences et vos habiletés,
- ▶ Découvrir des mesures d'ergonomie ou des technologies d'assistance efficaces qui répondront à vos besoins particuliers.



Ils offrent des services uniques qui comprennent :

- ▶ Des programmes individuels et adaptés au rythme de la personne ainsi que des plans d'action personnalisés en matière d'emploi;
- ▶ Des employés et des bénévoles qualifiés qui sont passionnés et déterminés à habiliter les participants et les clients;
- ▶ Des connaissances certifiées sur une variété de mesures de supports et d'adaptation ainsi que de technologies d'assistance conçues pour faciliter la transition aux études ou vers le marché du travail;
- ▶ Des informations à jour sur le marché du travail en constante évolution et une participation soutenue après des employeurs;
- ▶ Une équipe de recherche et développement reconnue internationalement.

www.neilsquire.ca (site en anglais seulement)
1-866-446-7999 ou 1-866-851-9101

Handicap intellectuel

- ▶ Ce handicap est permanent (pour la plupart des personnes, il était présent dès la naissance, mais il peut résulter d'un traumatisme crânien acquis);
- ▶ Il se rapporte à la capacité de la personne à comprendre, à évaluer et à communiquer des renseignements;
- ▶ Il se rapporte à la capacité de la personne à réagir aux événements ou aux situations.



Un handicap intellectuel est différent d'une maladie mentale (bien que certaines personnes ayant un handicap intellectuel puissent avoir une maladie mentale « cooccurrence ») et il est aussi différent d'un trouble d'apprentissage.

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC) est un organisme à but non lucratif qui aide les personnes ayant un handicap intellectuel et leur famille. L'association soutient les personnes de tout âge, de la naissance à la vieillesse. Leur travail vise à s'assurer que les personnes ayant un handicap intellectuel reçoivent tout le soutien dont elles ont besoin pour vivre, apprendre, travailler et jouer avec les personnes sans handicap. L'ANBIC offre des renseignements, de la formation et du soutien aux familles et aux organismes dans de nombreuses sphères, y compris l'aide à l'enfance, l'inclusion scolaire, l'emploi, le logement à prix abordable, la justice, la transition de l'école au monde du travail, la sexualité, les activités récréatives et de loisir, le bénévolat et plus encore.

L'ANBIC offre un **programme de transition** dans le cadre duquel on travaille avec les élèves du secondaire à élaborer un plan de transition les préparant à mener une vie normale après leur sortie de l'école secondaire. Cela comprend la formation préparatoire à l'emploi et de la formation sur le terrain ayant comme objectif ultime un emploi rémunéré.

Le **programme d'inclusion social** comprend la facilitation des conditions de logement pour les adultes ayant un handicap intellectuel qui vivent dans leur propre domicile avec le soutien dont ils ont besoin pour y arriver. Le programme aide également les jeunes de 17 ans et plus à créer des liens et à participer à des activités récréatives, de loisir et de bénévolat. On aide aussi ces personnes à se créer des « réseaux personnels de soutien » pour



personnes ayant un handicap intellectuel (il s'agit de petits groupes de gens – incluant les membres des familles – qui fournissent de l'aide et du soutien de différentes façons).

L'ANBIC offre aussi un **programme de soutien aux familles**, lequel aide les familles à résoudre les questions ou les problèmes qu'elles pourraient avoir, y compris les problèmes touchant les difficultés à obtenir de l'aide pour leur enfant dans le cadre de programmes gouvernementaux ou communautaires.

L'ANBIC possède des bureaux à Fredericton, Moncton, Bathurst, Saint John, St. George, Edmundston et Miramichi.

www.L'ANBIC.nb.ca | 1-866-622-2548 no 2 (numéro sans frais)

Déficiences sensorielles

- ▶ Ce handicap est permanent; il peut être présent dès la naissance, être causé par un accident ou se développer au fil des ans;
- ▶ La cécité et la basse vision se rapportent à la capacité de la personne à voir;
- ▶ La surdité et la malentendance se rapportent à la capacité de la personne à entendre.

L'Association canadienne de la surdicécité, section Nouveau-Brunswick Inc. (ACSC–N.-B. Inc.) est un organisme provincial qui fournit des services d'intervention depuis 1982. Une intervention, c'est fournir du soutien à une personne pour l'aider à s'orienter dans son milieu et à l'interpréter. L'Association aide les personnes sourdes-aveugles, les personnes qui possèdent une partie de leurs facultés visuelles et/ou de leurs facultés auditives, et les personnes qui ont une déficience visuelle ou auditive ainsi que d'autres handicaps. Les personnes ayant des difficultés visuelles et auditives sont confrontées à d'immenses défis chaque jour. En recevant les services et le soutien adéquat,

chaque personne peut développer ses talents et choisir la façon dont elle souhaite vivre sa vie. L'Association aide les personnes de tout âge atteintes d'une grande variété de difficultés complexes en leur offrant des services de qualité centrés sur les individus et leur famille. Leur bureau provincial est situé à Fredericton.



www.cdba-nb.ca | 1-506-452-1544

L'INCA (Institut national canadien pour les aveugles)

offre du soutien communautaire et des connaissances pour faire en sorte que les Canadiens aveugles ou ayant une perte de vision ont la confiance en soi et les compétences nécessaires pour se réaliser pleinement dans la société et la possibilité d'y arriver. Des spécialistes travaillent avec des personnes de tout âge dans leur propre demeure et dans leur collectivité, offrant du soutien individuel à la réadaptation en ce qui a trait aux compétences nécessaires au quotidien comme cuisiner et marcher prudemment à l'aide d'une canne blanche. L'organisme offre aussi des produits de consommation innovateurs et du soutien affectif. L'INCA branche également tous les Canadiens et Canadiennes incapables de lire les imprimés à un service accessible de bibliothèque. La bibliothèque est accessible à tout résidant du Nouveau-Brunswick incapable de lire en raison d'un handicap visuel, perceptuel ou physique. Le service est accessible à toutes les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick ou à l'adresse www.cniblibrary.ca.



Les *services Planification de carrière et emploi* de l'INCA sont offerts gratuitement aux personnes ayant une perte de vision qui affecte leur capacité à obtenir et à conserver un emploi. Des spécialistes en planification de carrière et emploi travaillent avec les personnes aveugles ou ayant une perte de vision dans les collectivités à travers le Nouveau-Brunswick pour les aider à développer des objectifs de carrière et leur donner de la formation relative aux compétences d'employabilité. De plus, l'INCA consulte les employeurs sur la façon de mieux répondre aux besoins des personnes ayant une perte de vision sur leur lieu de travail. L'INCA possède des bureaux à Fredericton, Moncton, Bathurst et Saint John.

www.cnib.ca | 1-800-563-2642

Le Service aux Sourds et malentendants Saint John Inc. (SJDHH) et Les Services des Sourd(e)s et des Malentendant(e)s du Sud-Est Inc. (SEDHHS) offrent des services conçus pour créer des possibilités d'emploi et des conditions égales pour les personnes sourdes et malentendantes. Leur objectif est d'aider les personnes sourdes, malentendantes et devenues sourdes à profiter d'une vie autonome et productive en leur offrant un accès complet aux services et possibilités disponibles à la population ayant une capacité auditive normale. Ils servent de lien entre le milieu des personnes sourdes et celui des entendants en offrant à la population entendant des renseignements sur la surdité et les problèmes connexes et en offrant à la population des personnes sourdes l'accès aux services et aux renseignements. Ils offrent des services d'interprètes de langage gestuel (ASL–American Sign Language et LSQ–Langue des signes québécoise); des renseignements; des renseignements sur les dispositifs techniques; des services sur les compétences essentielles en milieu de travail; d'alphabétisation pour personnes sourdes; de recherches d'emploi et de soutien aux travailleurs; d'accès à l'aide financière et aux programmes gouvernementaux, des cours de langage gestuel, un programme ayant trait au patrimoine et des cours sur les compétences nécessaires à la vie courante.

www.sjdhhs.com (site en anglais seulement)

1-506-633-0599 (boîte vocale)

1-506-634-8037 (TTY)

1-506-333-6526 (cell.)

www.south-eastdeaf.nb.ca (site en anglais seulement)

1-506-859-6101 (boîte vocale)

1-506-384-8260 (TTY)



Troubles d'apprentissage (TA)

- ▶ L'expression « TA » fait référence à un certain nombre de dysfonctionnements qui peuvent affecter l'acquisition, l'organisation, la rétention, la compréhension ou le traitement de l'information verbale ou non verbale. Ces dysfonctionnements affectent l'apprentissage chez des personnes qui, par ailleurs, démontrent des habiletés intellectuelles essentielles à la pensée ou au raisonnement. De ce fait, les troubles d'apprentissages sont distincts d'un handicap intellectuel.



- ▶ Les TA sont des *troubles de traitement de l'information*, permanents et d'origine neurologique, qui compromettent le traitement, la rétention, le triage, la récupération et la restitution des informations;
- ▶ Les TA apparaissent chez les personnes ayant des capacités moyennes et au-dessus de la moyenne et sont distincts de l'apprentissage lent et du handicap intellectuel;
- ▶ Les TA peuvent se manifester par des difficultés importantes dans l'acquisition des compétences de base comme la lecture, l'écriture, les mathématiques, le langage, le raisonnement, les aptitudes sociales et la coordination motrice;

- Le TA sont d'ordre génétique, ils sont héréditaires et ne sont pas le résultat d'une santé précaire, de problèmes physiques (mauvaise vision, problèmes d'audition ou de langage) de problèmes psychologiques, de faibles rendements scolaires ni d'un manque de motivation.

Troubles d'apprentissage – Association du Nouveau-Brunswick (TA-ANB) est un organisme sans but lucratif qui offre des renseignements, des services de soutien à la clientèle, des services de transition à l'emploi, des services d'alphabétisation spécialisés, des séances de dépistage des TA avec certificat, des séances de formation, des conférences, un bulletin d'information trimestriel et plus encore (veuillez visiter le site Web de TA-ANB pour obtenir de plus amples renseignements). Des séances de formation en TA et des séances de formation spécialisée avec certificat pour la présentation de l'atelier *Instrument de dépistage pour le succès* sont offertes sur demande.

Deux programmes d'alphabétisation spécialisés, un destiné aux jeunes enfants (LINKS) et un destiné aux personnes ayant des difficultés en lecture ou en écriture (BARTON) sont disponibles par l'entremise de la TA-ANB. Le bureau provincial est situé à Fredericton.



<http://ldanb-taanb.ca/> | 506-459-7852 | 1-877-544-7852

Maladie mentale

- ▶ Ce trouble se définit par des changements dans la pensée, l'humeur ou les comportements (ou une combinaison de ceux-ci);
- ▶ Il se rapporte à la capacité de la personne à fonctionner dans la vie quotidienne;
- ▶ Il existe divers types de maladie mentale : les troubles anxieux (y compris le trouble de stress post-traumatique), les troubles de l'alimentation, la démence, les troubles de l'humeur (y compris la dépression et le trouble bipolaire), les troubles de personnalité et la schizophrénie.



L'Association canadienne de santé mentale – division du Nouveau-Brunswick (ACSM)

travaille à améliorer la qualité de vie de toutes les personnes, elle est un ardent défenseur des personnes atteintes d'une maladie mentale, elle aide

quiconque a besoin de soutien pour obtenir des services appropriés et elle aide les gens à avoir accès au système de santé mentale. L'ACSM informe le public de l'importance de maintenir une bonne santé mentale par la prévention. Elle offre de nombreux ateliers, conférences et séances d'information sur des sujets comme la sensibilisation et la prévention du suicide, la gestion du stress, les habiletés parentales, l'estime de soi et la gestion de la colère. Elle fait aussi de l'animation auprès de groupe de solidarité sur des sujets comme le deuil, la famille et les amis de la personne atteinte d'une maladie mentale, et survivre au suicide. Le bureau provincial est situé à Fredericton et onze travailleurs régionaux se déplacent partout dans la province pour fournir du soutien.

<http://nb.cmha.ca/> | 1-506-455-5231

Handicaps de tous genres

Les organismes suivants aident les personnes ayant *toutes* sortes de handicaps :

Timbres de Pâques Nouveau-Brunswick est un organisme qui aide les enfants et les adultes ayant des handicaps en leur offrant de l'équipement de réadaptation. L'organisme offre des prêts d'équipement de réadaptation à long terme sur recommandation du ministère du Développement social. Les particuliers peuvent aussi y obtenir des prêts à court terme d'équipement pour leur évaluation, sur recommandation d'un professionnel des soins de santé, ce qui leur permet d'essayer une pièce d'équipement avant de l'acheter. Timbres de Pâques Nouveau-Brunswick offre un service de réparation et un programme de recyclage pour les équipements qui ne sont plus utilisés. Le *Programme d'assistance technologique* fournit des renseignements et des conseils sur les technologies de réadaptation aux professionnels de la santé et aux personnes ayant des handicaps. Le programme prête des appareils électroniques spécialisés pour évaluation ou pour utilisation à long terme. Timbres de Pâques s'occupe aussi du Camp Rotary, lequel est un camp d'été pour les enfants et les adultes ayant des handicaps. Les bureaux de Timbres de Pâques et du Camp Rotary sont situés à Fredericton.

<http://www.easterseals.nb.ca>

<http://www.camprotary.ca> | 1-506-458-8739



Le Centre de réadaptation Stan Cassidy, situé à Fredericton, est un établissement médical financé par la province. Ce centre dessert des personnes de partout au Nouveau-Brunswick et offre trois programmes spécialisés de réadaptation : les services aux adultes, les services pédiatriques (y compris une équipe qui se spécialise en autisme chez les enfants de 16 ans et moins) et les services de technologie d'assistance (programme de positionnement, aide à la conduite, suppléance à la communication orale et non orale, et techniques de la réadaptation). Le centre offre des soins dans les deux langues officielles par le biais de services aux patients hospitalisés, de services en consultation externe ou de services d'approche.

www.stancassidy.ca | 1-506-452-5753.



Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a été créé pour donner son avis au gouvernement provincial sur les questions relatives à la condition des personnes ayant des handicaps. Le Conseil relève directement du premier ministre du Nouveau-Brunswick. Cet organisme fournit des renseignements, des conseils et des services d'intervention aux personnes du Nouveau-Brunswick qui ont un handicap et qui éprouvent des difficultés à accéder aux services. Le Conseil effectue beaucoup de recherches et fait des recommandations au gouvernement provincial sur la façon d'améliorer la qualité la vie des personnes ayant un handicap.

<http://www.gnb.ca/council> | 1-800-442-4412

Programmes du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour les personnes ayant un handicap

Il existe plusieurs programmes offerts par l'entremise du gouvernement provincial aux personnes ayant un handicap. Ce guide passe en revue quelques-uns des programmes les plus fréquemment utilisés par les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick. Afin d'être admissible à l'aide et aux services offerts par l'entremise du gouvernement provincial, ***vous devez avoir la citoyenneté canadienne ou avoir le statut de résident permanent au Canada et avoir résidé au Nouveau-Brunswick pendant au moins trois mois***. Dans le cas d'un bon nombre de programmes, la personne doit aussi être en mesure de prouver



qu'elle a besoin d'une aide financière du gouvernement. Pour les programmes pour lesquels il faut démontrer un besoin financier, la personne qui soumet une demande pour de l'aide et des services financés par le gouvernement doit passer au travers d'un processus d'évaluation financière qui examinera son revenu net. Dans le cas des adultes ayant un handicap qui vivent avec leurs parents, le gouvernement ne tiendra compte que du revenu de l'enfant adulte pour déterminer si cet adulte est admissible à l'aide financière du gouvernement pour les services dont il a besoin (le revenu familial n'est pas pris en compte). Dans le cas d'enfants ayant un handicap, le revenu net de la famille est pris en compte.

De nombreux programmes sont accessibles par l'entremise du ministère du Développement social (d'autres ministères ont aussi des programmes qui offrent de l'aide aux personnes ayant un handicap). Pour les programmes accessibles par l'entremise du ministère du Développement social, vous pouvez communiquer avec le bureau du Développement social de votre région aux numéros suivants :

- Région 1 (Moncton) 1-866-426-5191**
- Région 2 (Saint John/Fundy) 1-866-441-4340**
- Région 3 (Fredericton/Woodstock/Perth) 1-866-444-8838**
- Région 4 (Edmundston/Grand-Sault) 1-866-441-4249**
- Région 5 (Restigouche) 1-866-441-4245**
- Région 6 (Chaleur) 1-866-441-4341**
- Région 7 (Miramichi) 1-866-441-4246**
- Région 8 (Péninsule acadienne) 1-866-441-4149**



Programme de soutien aux familles pour les enfants ayant un handicap

Ce programme a été conçu pour combler les besoins non comblés découlant du fait d'élever un enfant ayant un handicap que les familles peuvent avoir. Sont admissibles à ce programme les enfants et les jeunes de moins de 19 ans ayant un handicap « grave » qui durera « toute leur vie » et qui ont besoin d'une aide permanente au quotidien pour leurs soins personnels et « les activités normales de la vie quotidienne ». Cela comprend une incapacité physique



ou une déficience intellectuelle, ou une pathologie complexe pouvant s'accompagner ou non de troubles comportementaux ou émotifs. Une lettre d'appui d'un professionnel (par exemple, un professionnel des soins médicaux, un psychologue scolaire ou

un travailleur social). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère du Développement social (voir les numéros de téléphone ci-dessus).

Programme de soutien aux personnes ayant un handicap

Le programme de soutien aux personnes ayant un handicap accorde une aide financière aux adultes âgés entre 19 à 64 ans qui ont un handicap (et qui sont admissibles) pour des mesures de soutien personnalisées et souples. Cela signifie que les mesures de soutien seront adaptées à chaque personne en fonction de ses désirs, de ses objectifs et de ses besoins. Ce programme est aussi conçu pour assurer que la personne ayant un handicap et ses proches aient le droit de prendre des décisions en ce qui concerne les mesures de soutiens qui leur seront fournies (quoi, quand, comment et par qui).

La personne doit démontrer qu'elle a suffisamment de besoins à combler en matière de soutien et de services. Ces besoins sont liés à une personne ayant une incapacité de longue durée qui « limite considérablement sa capacité d'accomplir les activités normales du quotidien ». De plus, la personne doit aussi démontrer un « besoin non comblé » dans ses soins personnels (par exemple, pour s'habiller, se nourrir, etc.), ou pour améliorer son autonomie ou l'aider à participer à la collectivité. Le besoin de répit pour la famille peut être classé dans cette deuxième catégorie. Certaines circonstances pourraient empêcher une personne d'être admissible au programme.

Une variété de services peuvent être financés dans le cadre du programme de soutien aux personnes ayant un handicap, notamment les services dont les personnes ont besoin dans leur domicile ou leur collectivité, de même que de l'équipement et des services spécialisés fournis par des agences de soins à domicile ou autres agences.

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire offre gratuitement les *services d'un facilitateur indépendant* à toute personne ayant un handicap pour l'aider à présenter sa demande au programme de soutien aux personnes ayant un handicap.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère du Développement social (voir les numéros de téléphone ci-dessus).

Services de soins de longue durée à l'intention des personnes âgées

Les Services de soins de longue durée sont à l'intention des aînés de 65 ans et offrent une aide à long terme pour effectuer les activités de la vie quotidienne. Les mesures d'aide incluses dans ce programme sont des services de soutien à domicile (hygiène personnelle, entretien ménager léger, préparation des repas) ou un service de relève pour les soignants. Si la personne âgée n'est pas en mesure de rester dans son domicile en bénéficiant de services de soutien, il existe des options en ce qui a trait à d'autres arrangements où elle peut vivre avec une famille de remplacement ou dans un établissement résidentiel. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère du Développement social (voir les numéros de téléphone ci-dessus).

Programmes de logement

Le gouvernement provincial offre des programmes qui fournissent de l'aide financière pour un logement abordable ou subventionné et pour les réparations ou les modifications nécessaires à votre domicile de manière à le rendre plus accessible. Il est important de prendre note qu'il y a des listes d'attente pour certains de ces programmes.



- ▶ **Logements subventionnés** – cela signifie accéder à des logements qui sont la propriété de la province ou d'organisme d'habitation sans but lucratif dans les collectivités locales. Les personnes admissibles déboursent 30 % de leur revenu total pour la location. L'admissibilité est basée sur le revenu de la personne et sur son niveau de priorité établi par le gouvernement.
- ▶ **Programme de supplément de loyer** – cela signifie que des « suppléments de loyer » sont versés aux propriétaires de logements pour les personnes qui n'ont pas les moyens de payer un loyer au prix « courant du marché ». Les personnes admissibles déboursent 30 % de leur revenu total pour la location. L'admissibilité est basée sur le revenu de la personne et sur son niveau de priorité établi par le gouvernement. Depuis 2013, il existe un nouveau programme de suppléments au loyer « transférables » pour les personnes ayant un handicap, lequel offre aux personnes admissibles la liberté de choisir l'endroit où elles vivront et la façon dont elles utilisent leur subvention.

- ▶ **Programme de réparation pour les personnes ayant un handicap (Aide au logement pour les personnes ayant un handicap)** – ce programme offre de l’aide financière pour les travaux entrepris pour améliorer l’accès à un logement destiné à des personnes ayant un handicap. Les changements ou les réparations peuvent s’appliquer aux rampes, aux télésièges, aux douches accessibles en fauteuil roulant et aux portes plus larges. Le gouvernement peut accorder une subvention (laquelle n’a pas à être remboursée) ou un prêt remboursable pouvant aller jusqu’à 10 000 \$.
- ▶ **Logement secondaire ou pavillon-jardin** – ce programme offre de l’aide financière pour modifier une habitation afin d’aménager un logement secondaire ou un pavillon-jardin destiné à des adultes ayant un handicap. Le programme offre aussi de l’aide financière pour installer une maison préfabriquée mobile sur une propriété résidentielle. La subvention peut s’élever jusqu’à 24 000 \$. En plus de cette subvention, vous pourriez être admissible au Programme de réparation pour les personnes ayant un handicap pour apporter les modifications facilitant l’accès à votre domicile.
- ▶ **Programme de réparations d’urgence** – ce programme fournit de l’aide financière pour les réparations urgentes nécessaires dans un logement et qui représentent un danger pour la santé et la sécurité d’une personne. Les situations d’urgence peuvent comprendre les risques d’incendie d’origine électrique ou causé par un système de chauffage, le manque d’eau et les toitures endommagées.



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère du Développement social (voir les numéros de téléphone ci-dessus).

Programme de services de santé (Services de cartes d'assistance médicale)

Ce programme procure des avantages considérables aux personnes ayant un handicap (et autres). Dans le cadre de ce programme, un grand nombre de services et d'avantages sont offerts aux personnes admissibles, incluant les personnes admissibles à l'aide social et les personnes admissibles en raison de besoins financiers. Selon la situation et les besoins de la personne, les avantages suivants peuvent être accordés :

- ▶ Plan de médicaments sur ordonnance
- ▶ Programme de soins dentaires
- ▶ Programme de soins dentaires supplémentaires
- ▶ Programme des soins de la vue
- ▶ Programme des prothèses auditives
- ▶ Programme de fauteuils roulants et d'aides au positionnement
- ▶ Programme orthopédique
- ▶ Programme de convalescence et de réadaptation
- ▶ Programme de fournitures pour stomisés et incontinents
- ▶ Programme d'oxygénothérapie et d'assistance respiratoire
- ▶ Programme médical (hospitalier) hors province
- ▶ Programme de suralimentation (alimentation par gavage)



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère du Développement social (voir les numéros de téléphone ci-dessus).

Programme de véhicules adaptés

Ce programme, administré par le *ministère des Transports du Nouveau-Brunswick*, vise à accroître la mobilité des personnes ayant un handicap en fournissant une aide financière pour l'acquisition et l'installation des « dispositifs d'adaptation et d'accessibilité pour véhicules ». Des subventions sont accordées pour des dispositifs d'adaptation et d'accessibilité comme des rampes et plates-formes élévatrices pour fauteuil roulant, commandes manuelles, guides-volant et pédales d'accélérateur pour pied gauche, dispositifs d'ancrage pour fauteuil roulant, sièges spéciaux, modifications de toit, de plancher et de porte (qui font partie de l'adaptation d'un véhicule), et les élévateurs de fauteuils triporteurs.

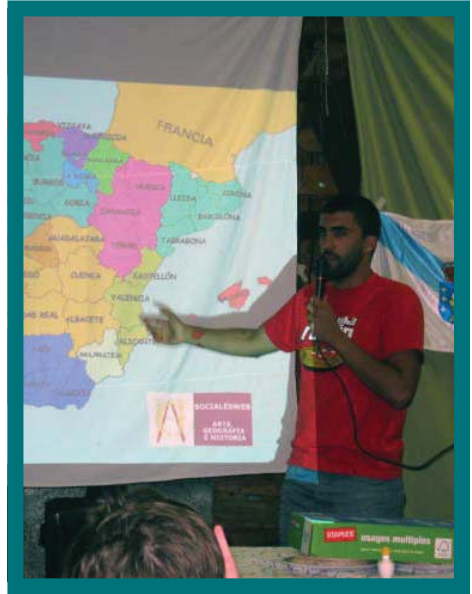
http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.7715.html



Services de support à l'emploi et à la formation (SSEF)

Ce programme est administré par le *ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail*. Ce ministère possède des bureaux dans chaque région du Nouveau-Brunswick. Il offre de l'aide financière aux personnes ayant un handicap pour une variété d'options, notamment :

- ▶ **Formation à l'emploi** – comprend frais de scolarité, livres, tuteurs, dépenses de subsistance et fournitures de formation;
- ▶ **Soutien à l'emploi** – comprend recherche d'emploi et accompagnement, counseling, planification d'entreprise et modifications du lieu de travail;
- ▶ **Adaptation et aide** – comprend technologies, outils et équipements, accessoires de travail ergonomiques, services spécialisés de transport et évaluation;
- ▶ **Crise de l'emploi** – comprend divers services d'intervention en cas de crise de l'emploi.



Pour être admissible à ce programme, la personne doit être âgée de 16 ans et plus et être atteinte d'un handicap physique, intellectuel, psychiatrique ou cognitif, permanent ou à long terme. Elle doit aussi avoir un plan d'action-emploi précis.

Services d'aide à l'emploi (SAE)

Ce programme, qui est financé par le *ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail*, offre de l'aide financière aux agences communautaires sans but lucratif qui aide les personnes ayant un handicap (et parfois d'autres personnes qui font face à des obstacles à trouver un emploi) de diverses façons. Ces agences fournissent une variété de services, notamment :

- ▶ Counseling d'emploi individualisé
- ▶ Aide à la recherche d'emploi
- ▶ Préparation du curriculum vitae
- ▶ Évaluation des mesures d'adaptation des lieux de travail
- ▶ Renseignements et soutien aux employeurs qui embauchent des personnes ayant un handicap.

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos des SSEF, des SAE ou pour parler avec un conseiller à l'emploi, veuillez communiquer avec votre bureau d'emploi local :

Bathurst – 275, rue Main, bureau 300
téléphone (506) 549-5766

Campbellton – 157, rue Water, premier étage, pièce 100
téléphone (506) 789-2411

Caraquet – 20E boul. St-Pierre Ouest.
téléphone (506) 726-2639

Edmundston – 121, rue de l'Église, Carrefour Assomption,
bureau 308
téléphone (506) 735-2677

Fredericton – 300, rue St. Mary's
téléphone (506) 453-2377

Grand-Sault – 60, rue Réservoir, bureau 101
téléphone (506) 475-4025

**Miramichi – 152, rue Pleasant
téléphone (506) 627-4000**

**Moncton – 200, rue Champlain, bureau 320 (Dieppe)
téléphone (506) 869-6944**

**Neguac – 430, rue Principale
téléphone (506) 776-3996**

**Perth-Andover – 19, rue Station Street
téléphone (506) 273-4559**

**Richibucto – 25, boul. Cartier
téléphone (506) 523-7602**

**Sackville – 170, rue Main, unité C-1
téléphone (506) 869-6944**

**Saint John – 1, place Agar
téléphone (506) 643-7258**

**Shediac – 342, rue Main, CentreVille Mall, unité 144
téléphone (506) 533-3325**

**Shippagan – 182, boul. J.D. Gauthier
téléphone (506) 726-2639**

**St. Stephen – 73, boul. Milltown, Place Ganong, 2e étage,
bureau 202
téléphone (506) 466-7627**

**Sussex – 707, rue Main
téléphone (506) 432-2110**

**Tracadie-Sheila – 3514, rue Principale, 2e étage
téléphone (506) 726-2639**

**Woodstock – 111, rue Chapel, unité 201
téléphone (506) 325-4406**

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire tient à remercier la province du Nouveau-Brunswick pour sa contribution financière par l'entremise du programme de financement des programmes d'établissement (ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail – division de la croissance démographique – direction de l'Immigration, Établissement et multiculturalisme).

Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Nouveau-Brunswick.



Tous droits réservés © 2014

Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire

800 chemin Hanwell
Fredericton, NB E3B 2R7
Sans Frais : 1-866-NBACL-4U (1-866-622-2548)
Tél : (506) 453-4400
Télééc : (506) 453-4422
Courriel : nbacl@nbnet.nb.ca
Site Web : www.nbacl.nb.ca



**New Brunswick
Association For
Community Living**

**Association du
Nouveau-Brunswick
pour l'intégration
communautaire**